AAPPMA du Lac de Paladru

Carnet de Pêche

Nom :	
Prénom :	
N° permis :	

La date du jour doit être notée avant le début de l'action de pêche.

L'espèce et la taille des poissons conservés seront consignées au fur et à mesure des captures.

La restitution du carnet est obligatoire en fin d'année, et au plus tard lors de l'achat de votre nouveau permis. Vous pouvez le restituer auprès des dépositaires, au bureau des gardes du lac, ou l'envoyer à : Garderie du lac de Paladru, Route du petit port 38850 Paladru. Ou le restituer lors des permanences de vente des permis.

Pour un retour par mail : aappma.paladru@gmail.com

Date	Durée de la pêche	PRISES								
		Noter ici les Corégones, Ombles, Truites (C, O, T) et leur taille en cm						Noter ici les Brochets (B) et leur taille en cm		
				Exemple						
12.4.18	*4 h*	*C 44*	*O 35*	*C38*	*T 32*			*B 65*		